



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE  
de 4 postes D'ADJOINT DU PATRIMOINE  
A TEMPS NON COMPLET

### DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES ALPHA

DGA Ressources et relation aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - NP  
N° 2024 - D - 349

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALPHA,

#### DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 4 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (2 postes à 15h/semaine et 2 postes à 25 h/semaine) au sein de l'ALPHA du 22 octobre 2024 au 31 octobre 2024.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 14 octobre 2024

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Préfecture le : 16 OCT. 2024  
Publié ou notifié  
Le : 18 OCT. 2024